

L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

AVRIL 1994

Enfin le ☺
printemps!!!

Bon! Le grand ménage, laver l'auto, un tour à la cabane, une journée de ski, enlever les clôtures à neige et quoi encore? Et oui, la folie du printemps arrive et les mouches avec! J'oubliais, poser les moustiquaires...



SOMMAIRE

Une page du patrimoine	p.3
Comment allez-vous?	5
Âge d'Or	6
Recette du mois	6
Cercle de Fermières	8
Éditorial	11
Bibliothèque	12
Calendrier des activités	14
Souvenirs sportifs et culturels	16
Les Loisirs	18-19
Loisir pause-détente	20
Affaires municipales	22-30
Petites annonces	33



C..P. 321
 St-François de Montmagny - GOR 3AO
 Tél.: (418) 259-2569

Journal communautaire réalisé bénévolement.

Réjean Cloutier	Publicité	259-2569
Jocelyne Roy	Secrétaire	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
François Létourneau	Trésorier	259-2061
Mario Marcoux	Activités sportives	
Jocelyne Noël	et socio-culturelles	259-2454
	(communiqués)	
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction	259-2659

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$100.00
1/4 page	15.00	150.00
1/2 page	30.00	300.00
1 page	50.00	500.00
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	25.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

Impression: Imprimerie St-Raphaël Enr.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

**AVIS AUX ORGANISMES
 et à la population**

FAITES PARVENIR
 VOS ARTICLES
 ET
 ANNONCES

AVANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Merci de votre collaboration!

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 94, LE COÛT D'UN
 ABONNEMENT EXTÉRIEUR EST MODIFIÉ**
 Abonnement annuel extérieur: Coût mensuel \$3.
 Coût annuel \$25.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
 IMPORTANTS**

- AMBULANCE:248-2000**
- C.L.S.C. A.-RIVARD248-1518**
- FEU:248-3360**
- MUNICIPALITÉ:259-7228**
- SURETÉ DU QUÉBEC:248-3705**
- CENTRE ANTI-POISON**
- DU QUÉBEC1-800-463-5060**
- TEL-JEUNES:1-800-263-2266**

UNE PAGE DU PATRIMOINE

Les chemins et les routes, à St-François depuis 1722

La route reliant la Rivière-du-Sud au fleuve St-Laurent était probablement, bien avant l'arrivée des Blancs, un sentier de portage des Indiens qui par ce moyen éliminaient une longue distance vers l'embouchure de la rivière et le retour par le fleuve jusqu'au Trou de Berthier, une de leurs haltes. Le portage entre la rivière et le fleuve leur épargnait presque une journée de canot.

En 1722, le seigneur Nicolas Blaise des Bergères de Rigauville veut améliorer ce sentier devenu presque une route depuis quelques années. Il veut le transformer en route carrossable. Le capitaine de milice, Joseph Lemieux est chargé d'explorer le terrain pour y trouver le meilleur endroit où construire la route. C'est le sentier des Indiens qui est évalué le meilleur endroit des trois possibilités explorées.

Le seigneur en fait part à Michel Begon, intendant qui ordonne que le sentier soit amélioré. Mais les colons établis sur les rives de la Rivière-du-Sud, - ils sont 11 familles en 1721 - ne sont pas d'accord et veulent continuer à fréquenter l'église de St-Pierre et refusent de faire les journées de corvée nécessaires à l'établissement de la route. Au printemps suivant ils vont rencontrer l'intendant pour faire valoir les raisons de leur refus.

Le seigneur voulait une route pour l'unité de sa seigneurie: les gens de la Rivière-du-Sud devaient, à son point de vue, fréquenter l'église nouvelle, en pierre de Berthier et venir à Berthier pour faire moudre leurs grains.

On ne sait pas de façon précise, comment l'imbroglio fut résolu immédiatement mais une nouvelle intersection en 1741 du grand-voyer nous apprend qu'à ce moment un effort collectif des habitants de St-Pierre, St-François et Berthier est décrété et que St-Pierre doit construire ou améliorer les 20 arpents près de la rivière, les gens de St-François, les 60 arpents suivants et ceux de Berthier les 20 arpents du côté du fleuve.

Mais avec le temps, les mémoires ne sont plus fidèles et, en 1795, le grand-voyer Taschereau doit de nouveau intervenir. Les gens de St-Pierre soutiennent qu'ils n'ont été obligés, en 1741, qu'à la confection de la route et non à son entretien.

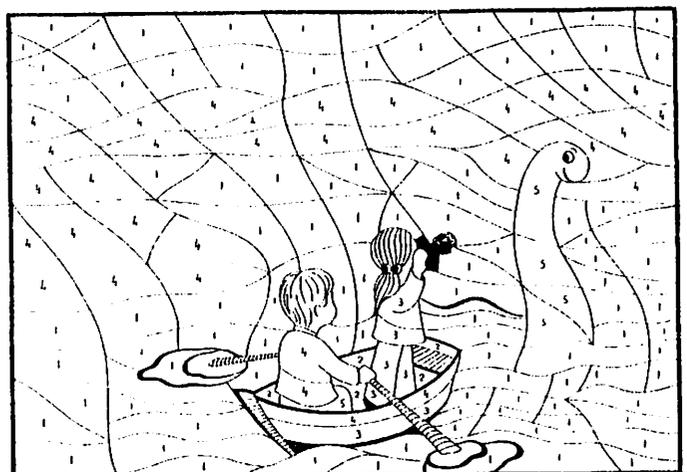
Le procès-verbal de 1741 est introuvable et Taschereau réaffirme les obligations précédentes: 20 arpents d'entretien à St-Pierre, 60 arpents à St-François et 20 arpents à Berthier.

Les dossiers du gouvernement cèdent éventuellement à une recherche poussée: le procès-verbal du 28 juin 1741 est retrouvé et il confirme la prétention des gens de St-Pierre: ils ne sont pas obligés à l'entretien de la route.

Les pourparlers reprennent et le jugement qui tombe est à l'effet que les gens de Berthier doivent entretenir les premiers 20 arpents et les gens de St-François les autres arpents. Depuis 1795 la route Berthier-St-François est un élément de repère dans la géographie de St-François. (à suivre)

Louis-Philippe Bonneau

1- BLEU CLAIR, 2- JAUNE, 3- ROUGE,
4- VERT, 5- GRIS.



UN MERCI SPÉCIAL...

à des gars de St-François pour
la pose du tapis de billard
au sous-sol des Loisirs:

- Éric Laflamme
- Laurent Roussette
- Pascal Guillemette
- Mario Marcoux

À toute famille monoparentale ou reconstituée

Si vous voulez faire parti du *mouvement
monoparentale de St-François*
et que vous voulez avoir plus d'information,
communiquez avec
FRANÇOIS DESROCHERS
au 259-2425

À BIENTÔT

Tél.: 259-2100 bur.

259-7959 rés.

GARAGE DENIS GUILLEMETTE

Mécanique générale

716 Boul. St-François O., St-François, Qc G0R 3A0

- SPÉCIALITÉ DE SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT
- SPÉCIALITÉ DE FREIN
- HUILAGE DE CARROSSERIE
- BALANCEMENT DE ROUE ÉLECTRONIQUE



LES HEURES D'OUVERTURE:

DU LUNDI AU VENDREDI

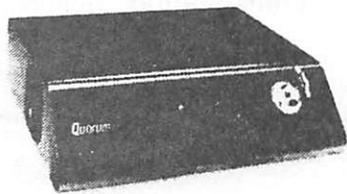
LE SAMEDI

de 8:00 à 12:00 heures et
de 13:00 à 18:00 heures

de 8:00 à 12:00 heures

NOUVEAU

Ne craignez rien,
il vous réveillera.



Le Security Monitor A-160 de Quorum est le système de sécurité qui fait retentir une sirène de 103 dB (minimum) si quelqu'un essaie de forcer une porte ou une fenêtre. Il détecte simplement toute onde de choc subsonique. Et en plus, il fonctionne sur une pile à recharge constante et reste donc opérationnel en cas de panne de courant. Seuls les produits Quorum peuvent vous assurer ce type de technologie et de sécurité.

Quorum
Securing Life

NOUVEAU

Un compagnon petit et
pas silencieux du tout.



Voici ELERT, de Quorum. Le détecteur de mouvement portatif qui fait retentir une sirène de 103 dB (minimum) quand on le déplace. Il fonctionne simplement sur pile et se fixe sur n'importe quoi, vos skis comme votre ordinateur. Seuls les produits Quorum peuvent vous assurer ce type de technologie et de sécurité.

Quorum
Securing Life

NOUVEAU

L'alarme pour véhicule
qui ne passe pas ses
succès sous silence.



La police dit qu'un bruit puissant est habituellement la meilleure dissuasion contre le crime. Branchez l'alarme pour véhicule VA-190 de Quorum sur votre allume-cigare, et une sirène de 103 dB (min) retentira si quelqu'un essaie d'entrer par effraction. Avec sa capacité de détection des ondes subsoniques. C'est l'alarme la plus efficace qui soit. Seuls les produits Quorum peuvent vous assurer de type de technologie et de sécurité.

Quorum
Securing Life

Quorum™

POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ

...Contactez votre distributeur indépendant Quorum...

Raynald Fiset

259-2597



COMMENT ALLEZ-VOUS?

Thème développé ce mois-ci: L'anorexie



Ce trouble que l'on retrouve beaucoup plus souvent chez les filles (approximativement 90% des cas) est aussi nommé *anorexie mentale*.

Il s'agit d'un trouble caractérisé par la perte de l'appétit et par des habitudes alimentaires inhabituelles. Par exemple, la jeune fille peut éterniser ses repas, dissimule la nourriture un peu partout, etc.

Selon les statistiques, l'anorexie mentale affecterait environ 1 fille sur 250 et ce, entre 12 et 18 ans, période où apparaît généralement le trouble (16-18 ans). Certains auteurs affirment que 5% à 10% des victimes en décèdent, ce qui est plutôt considérable.

Différents symptômes sont directement liés à l'anorexie. Par exemple, il y a souvent une peur intense de devenir obèse qui ne diminue pas avec la perte de poids; le sujet se plaint de «se sentir gros» même s'il est maigre; il y a une perte d'au moins 25% du poids corporel original; le sujet refuse de maintenir son poids supérieur au poids normal minimal pour son âge et sa taille; la disparition des règles chez la femme, l'absence de maladie physique qui pourrait rendre compte de la perte de poids.

Le trouble peut, chez certains sujets, s'échelonner sur plusieurs mois, voire même plusieurs années, mais peut aussi être passager chez d'autres. Pendant les périodes où le trouble se manifeste, le sujet peut perdre de 15 à 50% de son poids antérieur, la moyenne étant de 20 à 30%.

Au fil des ans différents facteurs ont été identifiés pour expliciter l'anorexie. Certains d'entre eux ne demeurent toutefois qu'à un niveau hypothétique. C'est le cas pour ce qui est d'un probable dérèglement du fonctionnement de la glande hypophyse ou encore de l'hypothalamus. Par contre cela n'a jamais été démontré en tant que tel. Par ailleurs, on a identifié que l'anorexie est diagnostiquée plus souvent depuis un siècle, c'est-à-dire depuis que les différentes modes et courants publicitaires considèrent l'image de la femme comme étant séduisante que si elle est parfaite. Conséquemment,

les pressions subies par les adolescentes quant à l'image de leur corps sont souvent très intenses. Bien évidemment cela n'explique pas tous les cas d'anorexie mentale. D'autres facteurs peuvent aussi expliquer l'apparition de ce trouble.

Par exemple, certains facteurs familiaux sont souvent cités dans les ouvrages: mère dominante, anxieuse, accorde beaucoup d'importance à l'apparence physique, surprotectrice, père plutôt permissif, effacé, absent de complicité avec sa fille, etc.

L'anorexique passera par différents stades pour en arriver à la phase de dénutrition où les symptômes sont clairement installés: amaigrissement, arrêt des menstruations, hyperactivité. C'est à ce stade que l'image populaire habituelle que nous avons de l'anorexie apparaît, et qui est caractérisée par certaines conduites boulimiques, entre autres le fait de manger sans arrêt pour ensuite se faire vomir. À se rappeler que cette conduite est caractéristique de la boulimie et non de l'anorexie, troubles différents quant à leur origine et à leur portée.

Diverses façons de traiter l'anorexie ont été développées au cours des années, mais souvent une utilisation conjointe des différentes approches constitue en soi le meilleur moyen de pallier à ce trouble. Ces approches sont: l'approche médicale, l'approche psychothérapeutique et enfin l'approche familiale à caractère systémique.

Jean-François Noël, B.A. Psychologie.



64, Morigeau
St-François, Qué.
G0R 2G0

MARCHÉ MORIGEAU ENR.
André Blais & France Marois

Propriétaires
ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

Tél.: (418) 259-7741



* RECETTE *



RISOTTO AUX LÉGUMES VERTS (ALLÉGÉ)

Moins gras que le *risotto* traditionnel, ce riz aux légumes croquants fait à lui seul un bon petit repas. Vous trouverez le riz *arborio* dans les épicereries italiennes et les épicereries fines.

Donne 4 portions. Environ 300 calories, 11 g de protéines, 9 g de matières grasses et 42 g de glucides par portion.

2 c. à table de beurre

1/2 tasse oignons verts coupés en tranches

1 tasse riz arborio ou autre riz à grain rond

4 tasses bouillon poulet bouillant

1 tasse haricot vert coupés en morceaux

12 pois mange-tout

1 tasse courgette hachée grossièrement

1/4 tasse persil frais haché

1/4 tasse parmesan fraîchement râpé

poivre

Dans un grand poêlon à surface antiadhésive, faire fondre 1 cuillerée à table du beurre à feu moyen. Ajouter les oignons verts et cuire pendant environ 1 minute ou jusqu'à ce qu'ils aient ramolli. Ajouter le riz et brasser pour bien l'enrober. Ajouter environ la moitié du bouillon de poulet, 1/4 de tasse à la fois, et cuire, en brassant, pendant environ 1 minute après chaque addition ou jusqu'à ce que le bouillon de poulet soit absorbé. Ajouter les haricots verts et mélanger. Cuire 2 minutes. Ajouter les pois mange-tout et la courgette et mélanger. Verser le reste du bouillon de poulet, 1/4 de tasse à la fois, et cuire, en brassant, de 1 à 2 minutes après chaque addition ou jusqu'à ce que le bouillon de poulet soit absorbé et que le riz soit crémeux et encore ferme. Ajouter le persil, le parmesan et le reste du beurre et mélanger. Servir aussitôt.



Solution de la page 20

TOUPET

Invitation du Club de l'Âge d'Or



À l'érablière Panphile Blais
mercredi le 6 avril

Prix : 6\$ pour les membres

12\$ pour les non membres

S.V.P. Réservez avant le 3 avril

Tél: 259-7871

La direction par Rita Buteau

RESTAURANT
L'ARRÊT
STOP

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704



Pierre Garant
Tel: (418) 259-2655
Fax: (418) 259-2158



Weed Man
708 St-François O., C.P. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0

LES IMMEUBLES

BENOIT CLOUTIER INC.
C O U R T I E R

BENOIT CLOUTIER

Grand Maître Vendeur

rés: (418) 248-9134

cell: (418) 248-7634

VENDU

Pas surprenant que l'on
me fasse confiance...

J'effectue des ventes
rapides et sans tracas!

248-2421

MOI... je vends!

CERCLE DES FERMIERES



Pour les lectrices qui ne connaissent pas encore les cercles de Fermières,

On aimerait te rencontrer.

On aimerait te rencontrer et te faire partager nos idées. Vois ce que ton cercle peut t'apporter: de l'information en quantité. Des études sur des sujets variés, des invités de qualité. Une revue bien rédigée, de l'artisanat et des démonstrations pas compliquées. Des jeux et des soirées d'amitié. Des goûters légers. Quelques voyages organisés. Pour ce faire, nous espérons ta pleine coopération. Tu dois payer ta cotisation. Accepter parfois d'être en nomination. Participer à l'exposition. Apporter tes suggestions. Ton dynamisme, ta motivation. Et surtout...assister aux réunions! Allez...fais-le donc. Prends une bonne résolution. À tous les mois, nous t'attendons. Pour continuer notre belle Association.

Cécile Boissonneault

RENDEZ-VOUS LE 6 AVRIL À 20H00

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

Les cercles de Fermières ont maintenant leur

Loterie provinciale

avec de très beaux prix en argent
à partir de \$300. jusqu'à \$15000.

Le tirage aura lieu le **14 aout**
au Centre des Congrès
Place Québec

AVIS SPÉCIAL aux fermières qui désirent s'en procurer au prix de \$2. le billet auprès des membres du conseil.

Merci

NOUVEAU SERVICE ÉLECTROMÉNAGER



RÉPARE TOUTES LES MARQUES

GARANTIE À 100%

LAVEUSE - SÉCHEUSE -
LAVE-VAISSELLE - CUISINIÈRE -
RÉFRIGÉRATEUR - MICRO-ONDES - ETC...

**PROFITEZ DU LANCEMENT
AVEC CE COUPON RABAIS!**

RABAIS DE \$10.
sur la première réparation
**ÉLECTROMÉNAGER MICHEL ENR.
LÉVIS**

835-9490 (frais virés acceptés)

(Un seul coupon par adresse ou appartement)
ÉLECTROMÉNAGER MICHEL, "Tout près de vous"

RÉS.: (418) 248-9661

BUR.: (418) 248-7042

P.L.G. INC.

Analyse et programmation
informatique



JEAN GOULET
B. Sc. A.

332, rue Kirouac, Montmagny, QC G5V 4B1

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES GEMM-ANY

Vous offre:

Une séance de 20 min.
dans une pyramide quadrénergie
soit pour la relaxation ou la guérison.
° Centre de méditation (rencontre mensuelle)
° Vente de pierres naturelles ou montées en bijou
(démonstration à domicile sur demande)

Instructeur et praticienne en Reiki

Synchronisation des corps énergétiques

MASSAGES ÉNERGÉTIQUES

Fleurs de Back et huiles essentielles

POUR RENDEZ-VOUS: 259-7476 Annie Campagna
au 844, Boul. Sud, St-François de Montmagny

MARCHÉ AUX PUCES

au profit du Terrain de Jeux

Un **marché aux puces** au profit du Terrain de Jeux de St-François, aura lieu, **le samedi 14 mai 1994 entre 10h00 et 15h00 dans la salle des fêtes.**

Si vous avez des objets à nous donner, nous prenons tout, sauf des vêtements.
EX: jouets, livres, confiture et nourriture non périssable, appareil électrique, etc...

La **collecte** aura lieu, **le samedi 9 avril 1994 entre 10h00 et 15h00 à la salle des fêtes du Centre des Loisirs.**

Si vous ne pouvez venir porter vos articles vous-même, nous nous ferons un plaisir de passer les prendre chez-vous.

Vous pouvez appeler aux numéros suivants après 17h00:

259-7453
259-2638

259-7097
259-7370

259-7352
259-2556

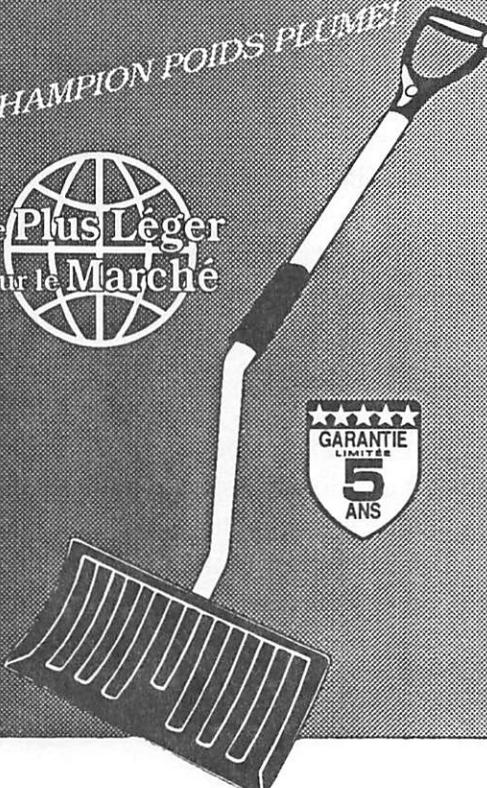
ou au bureau de la municipalité pendant la journée au numéro: 259-7228

MERCI de votre généreuse collaboration habituelle

Le comité des parents du
Terrain de jeux de St-François

LE CHAMPION POIDS PLUME!

Le Plus Léger
sur le Marché



Essayez notre nouvelle pelle !

ERGO-CONCEPT

★★★★★

MANCHE D'ALUMINIUM ANODISÉ
aussi résistant que l'acier,
mais beaucoup plus léger;

- Conception ergonomique;
- Position plus naturelle du dos;
- Réduit les risques de blessures;
- Démontable pour faciliter le rangement.

GARANT®

ROY

PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.

52, boul. Morigeau
St-François de Montmagny, QC G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



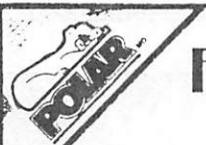
Êtes-vous en mesure de nommer une activité:

- 1- ...qui peut se pratiquer en toute saison, autant l'été que l'hiver, le printemps que l'automne?
- 2- ...qui peut se pratiquer 365 jours par année?
- 3- ...qui peut se pratiquer quelle que soit la température: nuageux, soleil, vent, pluie, neige, chaud ou froid?
- 4- ...qui peut se pratiquer quelle que soit la tenue vestimentaire: tenue de gala ou de sport, bikini, habit de travail ou jeans, si l'on préfère en habit de tous les jours, sans aucun accessoire particulier?
- 5- ...qui peut se pratiquer à toute heure du jour: à 10 heures le matin comme à 14 heures l'après-midi, autant le soir à 21 heures qu'à 02 heures la nuit?
- 6- ...qui peut se pratiquer en toute occasion et dont tous les prétextes sont bons pour la mettre en valeur?
- 7- ...qui peut se pratiquer quel que soit l'endroit où vous vous trouvez: autant au sous-sol de la maison que celui d'une église, autant dans votre cuisine qu'au gymnase de l'école, autant dans une aréna que dans la rue, autant sur le bord d'une piscine que sur la pelouse ou le patio derrière la maison?
- 8- ...qui touche neuf personnes sur dix et que chaque individu pratique à un moment ou l'autre de son existence avec plus ou moins d'intensité?
- 9- ...qui peut s'adapter à tous les individus:
 - a) quel que soit leur âge?
 - b) quel que soit leur poids, leur format?
 - c) quel que soit leur grandeur?
 - d) quel que soit leurs capacités et aptitudes tant physiques qu'intellectuelles? En d'autres mots l'activité la plus souple qui soit et qui répond à tous les critères d'intelligence?
- 10.- ...qui peut se pratiquer durant plus de soixante ans et que d'une fois à l'autre on retrouve toujours avec un certain plaisir?

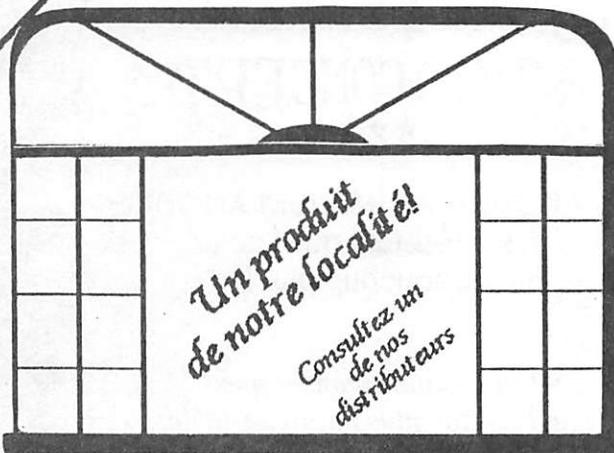
Pour ma part, je n'ai pu trouver qu'une seule activité qui obéisse à ces dix critères. Ce qui en fait une "activité unique et complète en elle-même".

Vous l'avez sans doute reconnue, eh oui! c'est la "DANSE".

Yves Laflamme
professeur



Fenêtres Montmagny Inc.



*Un produit
de notre localité!*
*Consultez un
de nos
distributeurs*

- FENÊTRES DE BOIS NATUREL OU RECOUVERTES D'ALUMINIUM • FENÊTRES TOUT UPVC
- FENÊTRES À CADRE DE BOIS ET VOLET TOUT UPVC
- PORTES D'ACIER • TERRASSE • PATIO

GRIZZLY - PANDA - MAKWA - BARIBAL - FLEXSIAMOIS

Le sirop d'érable: une récolte bonne à se sucrer le bec

Avec l'arrivée du printemps la nature reprend ses droits pour nous offrir la première récolte de l'année: le sirop d'érable. Une récolte bonne à se sucrer le bec.

par **Raynald Laflamme**

Bon an, mal an le soleil d'avril ramène la sève dans l'érable à sucre, une essence dominante de la forêt des Appalaches. Un appel que bons nombres de propriétaires d'érablières ne peuvent ignorer. Ils sont donc plusieurs, au moins une vingtaine seulement à St-François, à avoir repris depuis quelques semaines le chemin de la cabane. Un engouement que ne peut expliquer l'appât de quelques dollars quand même toujours bienvenus en ce temps de récession, spécialement dans un secteur d'activité où les bénéficiaires sont largement tributaires des conditions atmosphériques.

C'est donc plus par passion que par préoccupation pécuniaire que Michel Théberge, du Chemin de la Rivière-du-Sud, se lançait en acériculture en 1986, après cependant s'être initié aux techniques chez un producteur de St-Vallier.

Il s'agissait d'un rêve, celui de faire revivre la cabane à sucre de son père et de son grand-père. Ses souvenirs lui rappelaient l'odeur de l'eau d'érable qui boue et qui embaume la forêt. C'est avec ses souvenirs et une bonne dose de courage qu'il s'est donc mis dans la tête de produire son propre sirop d'érable.

La première année il entaille 1200 érables et produit son premier sirop avec les vieux équipements en place. "Trop foncé, trop épais", dira-t-il plus tard, avec l'expérience acquise. "Mais ça goûtait le sirop d'érable et c'était ma fierté".

L'année suivante, il augmente les entailles à 1900. Mais voilà, le vieil équipement ne suffit plus. En 87, il décide donc de construire une nouvelle cabane, de l'électrifier et de procéder à la collecte sous vide de 2000 érables. Un investissement d'environ 50 000 \$ qui lui permettra de grimper ultérieurement les entailles à 5000.

C'est donc bien équipé qu'il arrive pour les saisons exceptionnelles de coulée de 88,89,90. Des

années qui ont fait monter le surplus de sirop à 40 millions de livres. "Il fallait le vendre". Au lieu de tout diriger sa production vers le vrac, Michel tâte le marché du détail du côté de la restauration de Québec. C'est avec effort qu'il réussit une percée malgré la forte compétition du marché. Avec l'expérience, il a adapté ses produits de l'érable aux goûts et aux attentes des restaurateurs de haute cuisine.

Des idées, il en avait beaucoup. Il a donc racheté de l'équipement pour fabriquer des sous-produits de l'érable: bonbons de sucre mou et sucre dur, pots de gelée, pots de beurre, sac de sucre granulé, le tout offert en produit individuel ou présenté dans un agencement cadeau.

Beaucoup d'efforts qui ne sont pas toujours récompensés. "Tu es à la guerre", dit-il pour décrire le marché du sirop d'érable, spécialement depuis la chute des prix depuis deux ans.

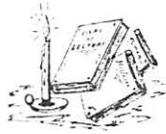
Des portes s'ouvrent, des portes se referment. Il n'est pas facile de faire sa propre mise en marché. "Lorsque tu mets les efforts pour vendre ta production, tu n'as plus de temps pour produire. Moi ce que j'aime c'est produire".

Pour faciliter la présentation auprès des acheteurs, Michel Théberge rêve d'un regroupement de quelques producteurs d'un même secteur. Chacun, selon lui, pourrait garder le contrôle sur son produit mais gagnerait à écouler sa récolte au commerce au détail en étant regroupé. Une façon d'assurer ainsi aux acheteurs un approvisionnement garanti. Ce qui n'est pas toujours la cas lorsqu'on fait cavalier seul.

La mise en marché du sirop d'érable s'est beaucoup améliorée ces dernières années en raison principalement des surplus accumulés qui ont poussé producteurs et acheteurs à rechercher de nouveaux marchés. L'industrie a réussi à ramener les surplus à 14 millions de livres. Mais, pense Michel Théberge, des surplus il en faut de façon à maintenir les prix à un niveau acceptable pour le consommateur.

Cette année, il faut s'attendre vraisemblablement à payer le sirop plus cher que l'an dernier. À moins d'une saison exceptionnelle qui ferait oublier celle de l'an dernier, vraiment très courte.

BIBLIOTHÈQUE



Avec le printemps vient aussi la période de recherche d'emploi pour certains de nos lecteurs. Afin de vous aider dans cette entreprise, nous vous proposons de venir consulter le dossier "Méthodes dynamiques de recherche d'emploi". Dans ce dossier, il vous sera possible de trouver des exemples de curriculum vitae (C.V.), des formulaires de demande d'emploi et des conseils pratiques pour une entrevue avec un employeur éventuel. Un modèle de lettre d'accompagnement ou de présentation du C.V. ainsi que des précisions, à savoir, quand et comment utiliser un C.V. lors d'une demande d'emploi, font aussi parti des informations pertinentes données dans ce dossier.

Notez bien: la bibliothèque sera fermée lundi le 4 avril (Lundi de Pâques)



Le journal l'Écho tient à souligner le 25^{ème} Anniversaire de mariage de M.Mme Jean-Yves Paré et de M.Mme Jean-Guy St-Pierre

Le 30-04-1969

FÉLICITATIONS.

ALCOOLIQUE ANONYMES
HOMME & FEMME

Si l'alcool ne vous procure plus de plaisir, venez aux *réunions* des alcooliques anonymes *tous les mercredis soir*,

au
Couvent St-François
534, Chemin Ouest, St-François
à 20h30

Tél.: 248-5975
Blaise B., responsable

BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest
St-François de Montmagny G0R 3A0
(418) 259-7783

SPECIAUX	PRINTEMPS	1994
PAIN DE SUCRE	3.75
TIRE 500 gm	4.50
TIRE 250 gm	2.75
SUCRE MOU 500 gm	4.75
BEURRE 500 gm	4.75

Nous prenons soin
de votre pelouse



Weed Man®

Produits biodégradables
Soumission gratuite

256, chemin St-François O., St-François Qc - G0R 3A0
259-7700 Fax: 259-2905
Sans frais: 1-800-463-4877

TAPIS MONTMAGNY

391, Boul. Taché Est, Montmagny

248-7840

VENTE DU PRINTEMPS!

LES PRIX FONDENT!

- PLUS DE 70 RLX DE PRÉLART
- PLUS DE 50 RLX DE TAPIS

AUSSI CÉRAMIQUE mur - plancher

SURVEILLEZ ÉTIQUETTES VERTES

ESCOMPTE JUSQU'À 60% VASTE CHOIX SUR ÉCHANTILLON

MAGASIN

EX.:
\$8.95
pour
\$4.95

MAGASIN

EX.:
\$14.95
pour
\$8.95

HEURES D'OUVERTURE:
Lun., mar., mer.: 8h30 à 17h30
Jeu., vend.: 8h30 à 21h00
Samedi: 9h00 à 16h00

BOULANGER DOLAN DENAULT

Notaires et conseillers juridiques

70, rue de l'Anse
Montmagny (Québec)
G5V 1G8

Téléphone: (418) 248-1414
Télécopieur: (418) 248-8944

534, Boul. St-François ouest
St-François (Québec)
GOR 3A0

Téléphone: (418) 259-7317
Heures d'ouverture: lundi à 19 h 00

- Droit agricole
- Droit des compagnies
- Financement d'entreprises
- Droit immobilier
- Droit familial

SERVICES SPÉCIALISÉS:
Service Corporatif PME
Médiation familiale



J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCES GÉNÉRALES

ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY

TÉL.: (418) 259-7781

Simon Savoie C. d'A.Ass. Rés.: 259-2296
Lucie Bolduc C. d'A.Ass. Rés.: 259-2516

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
 3 DIMANCHE DE PÂQUES	4 Bibliothèque FERMÉE Lundi de Pâques	5 Séance régulière du conseil	6 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Réunion des Fermières 20h00	7	1 Poisson d'Avril Vendredi Saint	2 Collecte entre 10h et 15h pour le marché aux puces Salle des fêtes des Loisirs
10	11 Bibliothèque 19h00 à 21h00	12	13	14	15	16 Soirée dansante avec Jacques St-Amant (professeur)
17	18 Bibliothèque 19h00 à 21h00	19	20 Caisse populaire Assemblée générale annuelle 20h00 Bibliothèque 13h30 à 15h30	21	22	23 Soirée dansante Orchestre Unisson
24	25 Bibliothèque 19h00 à 21h00 ○ Pleine Lune	26	27 Bibliothèque 13h30 à 15h30	28	29	30 Super soirée Loto-Loisirs Orchestre Boogy



Tél.: (418) 248-4636
 Fax: (418) 248-5565
 Rés.: (418) 259-7419



MMB

MAISONS MODULAIRES MONTMAGNY

Division de constructions ABSDA inc.

ANDRÉ BLAIS, Directeur général

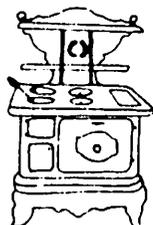
280, chemin des Poirier, C.P. 91
 Montmagny, (Québec) - G5V 3S3



Fonderie La Coulée Enr.

Fabrication de pièces en fonte:
 de poêle, d'évaporateur
 et de machinerie générale

1099, Rang Sud, St-Pierre, Cté Montmagny, QC G0R 4B0



Atelier du Poêle Montminy Enr.

Achat, Vente, Pièces
 Réparations de poêle &
 fournaies à bois

GERMAIN MONTMINY, prop.

64, Chemin St-François, St-François G0R 3A0

Tél. Usine: 248-4991

Tél. Rés.: 259-7458

358, CHEMIN ST FRANÇOIS
 MONTMAGNY, QUÉBEC G0R 3A0

Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS. MEUBLES. MURS
 ET STORES. DÉCAPAGE. CIRAGE. ETC.

ESTIMATION GRATUITE TÉL: (418) 259-2559
 RÉSIDENTIEL. COMMERCIAL



Laurent Normand Inc.

ENTREPRISE FUNÉRAIRE
 Pierre Normand, T.D.L. - prés.
 Jean Normand, T.D.L.

NOUS
 DESSERVONS
 MONTMAGNY
 BELLECHASSE

116, Ste-Julie, Montmagny
 (Québec) G5V 2M1
 Tél.: 418 - 248-0545
 Fax: 418 - 248-2621



POUR RENDEZ-VOUS: (418) 259-2559

BRONZAGE

Coiffure France

POUR ELLE ET LUI

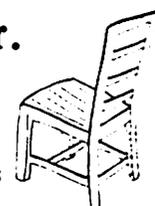
MARIE-JOSÉE FISET, PROP.

358, ST-FRANÇOIS, ST-FRANÇOIS DE MONTMAGNY, G0R 3A0

Atelier de Menuiserie Albert Proulx Enr.

FABRICATION et RÉPARATION
 de MEUBLES

FABRICATION:
 Armoires, escaliers, meubles de tous genres
 chassis et portes antiques



84, Ch. Les Prairies,
 St-François, Cté Mont., QC G0R3A0

Tél.: 259-7454

SOUVENIRS SPORTIFS ET CULTURELS

L'assemblée générale annuelle de l'exercice financier 1963-64 se tient le 24 septembre 1964 en présence d'environ quarante membres. Après l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale et des états financiers de l'exercice du 1 mai 1963 au 30 avril 1964, on peut souligner que six-sept personnes sont proposés pour remplir les charges de directeurs de l'organisme et que les élus par voie de scrutin furent messieurs Wilfrid Marceau, Lauréat Rousseau, Lucien Lamonde, Lévis Noël, Rock Roy, Réal Martineau, Jean-Paul Morin, Benoit Laflamme, Denis Lemieux, Rosaire Paré et Jean-Yves Gaulin.

Lors d'une réunion ultérieure monsieur Wilfrid Marceau demeure président, monsieur Lucien Lamonde devient vice-président, monsieur Richard Morin est confirmé secrétaire-trésorier et monsieur Rosaire Paré accède au poste d'assistant secrétaire-trésorier.

On constate par les procès-verbaux qu'un groupe de jeunes filles sous la direction de monsieur Yves Laflamme s'organisent pour former un corps de majorettes et avec quelques garçons, ils apprennent à jouer avec les instruments de musique.

Il est prévu pour le Carnaval 1964-65 l'organisation de soirées pour chacune des duchesses dont les surplus seront répartis également à chacune en raison que le facteur température peut influencer la participation à l'une ou l'autre. L'optimisme règne et trois milles bougies ou lumières du Carnaval sont commandées soit le double du précédent carnaval. Les duchesses de ce carnaval furent mesdemoiselles Julienne Blais, Diane Gendron et Doris Théberge et le tirage au sort favorisa Mlle Diane Gendron comme reine.

En décembre 1964 les directeurs sont invités à une réunion régionale des loisirs à St-Jean-Port-Joli où l'aumônier monsieur Louis Pelletier, curé, a été retenu pour prononcer une conférence sur le financement d'un O.T.J.. D'où on peut constater toute l'importance et le rayonnement de l'organisme local dans la région.

Le projet de construction d'une nouvelle salle est toujours à l'étude aussi monsieur Louis Pelletier, aumônier, accompagné des directeurs messieurs

Lauréat Rousseau et Richard Morin sont requis pour aller rencontrer à Québec le 10 mars 1965 l'assistant du ministre Paul Guérin-Lajoie alors responsable du Ministère de la Jeunesse pour s'enquérir des possibilités d'aide financière à cette importante réalisation. Monsieur Pelletier travaille toujours à l'élaboration de plans et d'idées, et on note une suggestion d'un bâtiment de 110 x 42, d'un étage avec toiture temporaire en veneer..

Le 17 mars 1965, le notaire Paul Dollan explique aux membres la nécessité de changer le nom de l'organisme l'Oeuvre des Terrains de Jeux de St-François de Montmagny en raison que l'implication actuelle dépasse largement les cadres d'un O.T.J. et une résolution est adoptée décrétant que dorénavant l'organisme sera désigné sous le vocable les Loisirs de St-François de Montmagny Inc..

Me Robert Daveloy explique à son tour l'obligation de modifier la charte d'existence de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de St-François de Montmagny Inc. car celle-ci limite la possession de biens à vingt-cinq milles dollars, n'est pas conforme avec plusieurs activités à caractères régionaux et limite la possibilité d'emprunt surtout avec le projet de construction d'un Centre des Loisirs. Une résolution autorise l'étude des amendements à la charte qu'ils y auraient lieu de faire afin de la rendre conforme aux besoins actuels et futurs de l'organisme.

Toujours à cette même réunion une résolution est adoptée autorisant le bureau de direction à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la réalisation d'un Centre des Loisirs à St-François suivant des plans préparés par monsieur l'abbé Louis Pelletier.

Le 29 avril 1965 une assemblée générale spéciale est tenue sous la présidence de monsieur l'abbé Louis Pelletier où le notaire monsieur Georges Hébert explique les modifications et les amendements qu'ils y auraient lieu d'apporter à la charte d'existence légale et aussi régulariser la situation actuelle conformément à la charte en vigueur.

Le règlement no6 est ainsi adopté demandant des lettres patentes supplémentaires modifiant le nom et les pouvoirs de la corporation. Le notaire Hébert explique

que le règlement no1 comportant les règlements généraux de l'organisme devrait être annulé et remplacé par un nouveau règlement qui sera identifié règlement no7 ce qui est accepté par les membres.

Le règlement no6 autorise le changement de nom en celui de les Loisirs de St-François de Montmagny Inc., fixe le nombre d'administrateurs à quinze, il n'y aura plus de limite quand aux biens mobiliers et immobiliers que l'organisme peut posséder, fixe la limite des revenus provenant des biens immobiliers à cinq-cent milles dollars, permet certains pouvoirs additionnels tel que la détention d'actions, d'obligations ou autres valeurs, faire des emprunts sur le crédit de la corporation, émettre des obligations, hypothéquer ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers pour assurer le paiement des emprunts etc..

Le règlement no7 définit deux classes de membres soit les membres actifs et les membres honoraires, la tenue et la forme des assemblées des membres, régulières ou spéciales, la formation d'un bureau de direction de quinze membres, des assemblées du bureau de direction et des obligations de conformité, des dispositions financières obligatoires quant à l'année fiscale que se terminera le 30 avril, la tenue des livres comptables, la vérification, des effets bancaires, les contrats, il y est aussi prévu la composition de comité des amusements.

Une autre résolution importante est aussi adoptée ce même jour que nous expliciterons lors du prochain article.

Gonzague Lamonde



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) GOR 3AO
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) GOR 1EO
Tél.: (418) 259-77118
Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) GOR 1WO
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803

GARAGE ROLAND SAMSON INC.
873, Rang Nord
Saint-Pierre-du-Sud, Québec
G0R 4B0
Tél.: (418) 248-1422 Fax: (418) 248-7074



LES LOISIRS

SOIRÉE LOTO-LOISIRS

Les Loisirs de St-François de Montmagny inc. vous rappellent que la soirée "Loto-Loisirs" aura lieu, **samedi le 30 avril** prochain au Centre des Loisirs. Le tout débutera vers **21h00**.

En plus des tirages qui seront effectués entre 23h00 et 23h59, l'orchestre "Boogy" vous divertira avec sa musique de tous genres. Le coût est de \$3.00 par personne. Les *cartes* sont disponibles à différents endroits publics. Vous pouvez vous en procurer, entre autre, au *bureau municipal*, tél.: 259-7228 ou en communiquant avec *M. Jean-Claude Bernard* au numéro 259-7358.

On se donne donc rendez-vous en grand nombre et bonne chance à tous!

SONDAGE - SONDAGE - SONDAGE

Les Loisirs de St-François de Montmagny inc. veulent tâter le pouls de la population afin de savoir si les gens de St-François sont intéressés à jouer au jeu de "Shuffled-board". C'est un jeu facilement accessible pour toutes les catégories d'âge et qui est très populaire dans d'autres municipalités. Faites connaître votre intérêt pour ce jeu, en téléphonant aux numéros de téléphone suivants:

Bureau municipal: 259-7228
M. Jean-Claude Bernard: 259-7358

Les Ambulances Jacques Ent.

146, St-Jean-Baptiste ouest, Montmagny, QC G5V 3B9
Jacques Buel, prop.

AMBULANCE:
248-2000



BUREAU:
248-2070

MONTMAGNY — BERTHIER-SUR-MER — CAP ST IGNACE
N-DAME DU ROSAIRE — ST-PIERRE — ST-FRANÇOIS

AVIS

Le sous-sol des Loisirs fermera vendredi le 15 avril. Bientôt, le journal l'Écho vous donnera des nouvelles de la balle-molle. Nous invitons les responsables à nous faire parvenir leurs communiqués.

Jocelyne et Mario



SPORT



Samedi le 5 mars avait lieu au sous-sol des Loisirs, la clôture de la saison de hockey Boom au niveau primaire.

Encore cet hiver, une trentaine de jeunes se sont amusés. Des trophées, des médailles et des prix de participation ont été remis à tous les joueurs, tout ça suivi d'une disco et d'activités durant la soirée.

Nous voudrions remercier Jean Morin, Normand Lacroix et Yves Laflamme pour le temps consacré aux jeunes pendant cette saison. MERCI BEAUCOUP.

GAGNANTS

Vincent Lamonde
Mathieu Bonneau
Jean-François Blais
Guillaume Jean
Tommy Fiset
Samuel Corriveau
David Boucher
Pierre-Luc Tremblay
Jean-Nil Allaire

FINALISTES

Mickel Blais
Eric Tanguay
Emmanuel Lacroix
Jonathan Gendron
Olivier Tremblay
Guillaume Allaire
Mathieu Carrier
Sébastien Corriveau
Jean-Sébastien Blais
Dominic Allaire

FÉLICITATIONS ET BRAVO!

Jocelyne et Mario

LES RAYONS DE SOLEIL DE ST-FRANÇOIS

Saviez-vous qu'il existe un groupe de bénévoles à St-François qui offre des services gratuits auprès de la communauté



À QUI S'ADRESSENT CES SERVICES?
Aux aînés, malades, handicapés...
vivant une solitude, des difficultés...

Les bénévoles ayant reçu une formation dispensent à domicile, humainement et avec grande discrétion plusieurs services, tels:

- VISITES D'AMITIÉ ET D'ANNIVERSAIRE
- TÉLÉPHONE DE SÉCURISATION
- SUPPORT MORAL
- ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET SOCIAL

pour avoir recours à leurs services vous pouvez vous adresser à:

Mme Marguerite Morneau au 259-7871

Mme Rita B. Buteau au 259-7672

Mme Rollandee B. Picard au 259-7639

CLUB DE PÉTANQUE

C'est une invitation à tous ceux et celles qui sont intéressé(es) à jouer à la pétanque.

Le 2 mai 94, il y aura réunion pour les inscriptions de la saison prochaine.

Venez nous voir au Bar du Centre des Loisirs à 19h00. Bienvenue à tous!

**Club de Pétanque
St-François**

vous invite à venir.

PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
TRANSPORT & ÉPANDAGE
Terre-noire - Terre à jardin
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé



218, Rivière-Sud, St-François,
Montmagny (Qué.) G0R 3A0

Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

CABANONS & PAVILLONS THÉ - BEL

Fernand Bélanger
260, St-François

Tél.: (418) 259-7347

- Fabrication de cabanons de grandeurs assorties
- Fabrication de balançoires sur rouleau et sur billes

ÉGALEMENT

- Table de parterre, chaises de parterre, clôtures, boîtes à fleurs, fontaines décoratives
- Réparation meubles de parterre
- Chaises sur billes
- Etc...

Les Équipements de Ferme

JÉAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, G0R 3A0

Tél.: 259-7289



TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE - GAZ - ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL - SOUDURE MOBILE

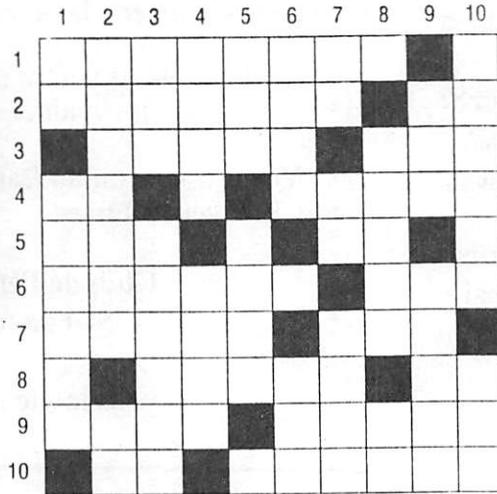
389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3

Loisir pause-détente

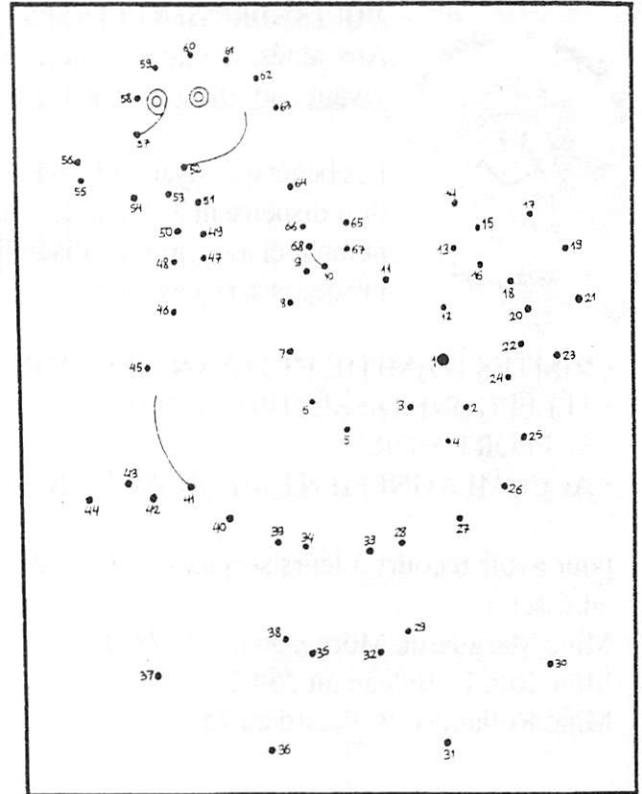


HORIZONTALEMENT

1. Dans le titre d'une série d'émissions qu'anime la vedette en compagnie de Monique Gaube.
2. Nom de la vedette — Initiales de la vedette.
3. Qui rit — Cri de douleur.
4. Pronom — Prénom de l'interprète de Loup-Garou, dans "la Boîte à Surprise".
5. Baigne Mulhouse — Initiales de l'animateur de "la Poule aux oeufs d'or".
6. Prénom d'un des animateurs de "Face à face". — Vieux.
7. Prénom de l'annonceur Bergeron — Berceau.
8. Interurbain — Quatre saisons.
9. Attachée — Soupape à clapet.
10. Initiales de l'interprète de Florent Chevron — Prénom de l'interprète de Manuel, dans "De 9 à 5".



8. Chanteuse, femme de Pierre Roche — Saint normand.
9. Prénom d'une des collaboratrices de "Bon après-midi, madame" — Monté avec effort.
10. Agile — Distinct.



Voir solutions à la page 6

MINI DÉTENTE

MOT DE 6 LETTRES LA COIFFURE

VERTICALEMENT

1. Initiales de l'animateur de "Nos frères, les hommes" — Prénom de la vedette.
2. Comédienne prénommée Denise — Infinitif.
3. Affirmation — Lucille Ménard, dans "le Bonheur des autres".
4. Couche pigmentaire de l'iris — Vase.
5. République arabe unie — Loi.
6. Irlande — "Adam ou ...".
7. Art. indéf. — Initiales de l'interprète de Fabien, dans "Cré Basile" — Partie la plus grossière du son.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	E	S	S	O	R	B	S	D	O	U	X
2	P	U	P	E	R	C	E	E	E	R	T	T
3	E	T	E	T	O	V	M	T	E	D	U	R
4	R	R	N	U	U	E	T	T	U	A	O	S
5	R	E	C	A	L	P	S	E	H	C	E	M
6	U	H	H	E	R	E	M	L	L	O	P	R
7	Q	C	R	B	L	O	E	C	N	I	P	U
8	U	E	O	C	D	E	L	U	O	F	F	E
9	E	S	U	E	F	F	I	O	C	F	E	L
10	P	O	L	I	S	S	E	B	C	E	I	U
11	B	E	E	T	R	E	N	G	I	E	P	O
12	C	H	E	R	U	T	N	I	E	T	D	C

- | | | | |
|---|------------|---|----------|
| B | beauté | L | liée |
| | boucles | | lisse |
| | bouclettes | M | mèche |
| | brosser | | modèle |
| C | chauve | | modes |
| | cher | P | peigner |
| | coiffée | | perruque |
| | coiffeuse | | pince |
| | couleur | | placer |
| | crépu | | polis |
| D | décolorant | R | roulé |
| | démêler | | rude |
| | doux | S | sécher |
| | drus | | T |
| F | filet | | teinture |
| | foule | | tête |
| H | haut | | |

LA QUALITÉ DE L'AIR DANS NOS MAISONS

L'ORIGINE DU PROBLÈME

L'air intérieur de nos résidences n'est pas à l'abri de la pollution. L'utilisation régulière dans nos maisons de multiples produits synthétiques, que ce soit pour la construction, la rénovation, le nettoyage ou le bricolage, provoque la libération de composés chimiques dans l'air.

Les processus de combustion au bois et au gaz, avec des appareils et équipements endommagés ou mal entretenus, de même que la fumée de cigarette, peuvent libérer dans l'air une multitude de gaz et de particules qui peuvent affecter la santé des résidents, en particulier celle des enfants, des personnes âgées et des personnes atteintes de maladies cardiaques ou pulmonaires.

Les nombreuses substances chimiques (résine, colle, vernis, solvant, peinture) utilisées dans la production de matériaux de construction, d'articles de décoration ou d'ameublement, peuvent être nocives. Ces substances, utilisées également pour le bricolage ou le nettoyage, peuvent dégager pendant longtemps des vapeurs dommageables pour la santé, notamment du formaldéhyde et d'autres composés organiques volatils.

Certains appareils (humidificateurs, déshumidificateurs et climatiseurs) utilisés dans les maisons peuvent être la source d'une contamination par des microbes lorsqu'ils sont mal entretenus ou mal nettoyés (virus, bactéries, algues et moisissures). Les humidificateurs à ultrasons, selon la dureté de l'eau utilisée, peuvent émettre une fine poussière blanche contenant des particules minérales. De plus, certains purificateurs d'air à filtre électrostatique mal entretenus ou défectueux peuvent libérer dans l'air des taux anormaux d'ozone.

La présence dans nos maisons de contaminants provenant de l'air extérieur ou du sol n'est pas non plus négligeable.

Certaines usines situées à proximité des zones habitées peuvent contribuer à augmenter les concentrations de certains contaminants dans l'air intérieur. L'utilisation inconsidérée de pesticides de tout genre près des résidences peut aussi augmenter les concentrations de composés chimiques volatils dans l'air intérieur. La circulation automobile peut contribuer à l'augmentation des concentrations de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures, d'oxydes d'azote et de soufre dans les maisons. Les poussières et le pollen transportés par le vent, de même que certains insectes et animaux domestiques peuvent aussi occasionner, chez les occupants, des symptômes de nature allergique. L'air intérieur peut également être contaminé par le radon, un gaz radioactif.

CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ

D'une manière générale, la qualité de l'air intérieur de nos résidences est bonne. Toutefois, signalons que des intoxications accidentelles peuvent survenir (inhalation de monoxyde de carbone provenant d'un garage attenant à la maison, par exemple). Certains contaminants peuvent également avoir des effets à long terme sur la santé.

SOLUTIONS À COURT, MOYEN ET LONG TERME

- Éliminer le tabagisme dans la maison; la fumée de cigarette est reconnue comme le contaminant le plus important de l'air intérieur.
- Réduire et tendre à éliminer de nos maisons tous les produits toxiques et les remplacer par des produits de composition plus simple (à partir du vinaigre, de l'eau de Javel, du bicarbonate de soude et de l'acide borique, on peut préparer soi-même des produits d'entretien très efficaces).
- Pour les travaux de construction ou de rénovation, utiliser des matériaux naturels comme le bois non traité, au lieu des contreplaqués ou des agglomérés qui peuvent dégager des vapeurs de colle; bien ventiler la maison plusieurs jours après la fin des rénovations.
- Utiliser de la peinture au latex ou à l'eau au lieu de la peinture à l'huile, car elle contient moins de solvants et sèche plus rapidement.
- Remplacer la colle par des clous et des vis et, si nécessaire, choisir les colles les moins toxiques, ne contenant pas de formaldéhyde ou de solvants.
- Choisir des couvre-planchers facilement nettoyables comme le bois, la marqueterie et les revêtements de vinyle, tout en utilisant le moins de colle possible lors de leur pose.
- S'assurer du bon fonctionnement des appareils de combustion dans la maison (poêles, fournaies, foyers) qu'ils fonctionnent à l'huile, au gaz ou au bois; faire faire annuellement une inspection, un nettoyage et un ajustement de tout le système de chauffage (fournaies, cheminées, conduits et registres). Faire réparer immédiatement toute défécuosité.
- Nettoyer et changer régulièrement tous les filtres électrostatiques des purificateurs d'air et des systèmes de chauffage ou de ventilation.
- Ne pas couper, sabler ou gratter des matériaux contenant de l'amiante; s'il y a détérioration de ces matériaux et dégagement possible de fibres dans l'air, envisager de sceller le matériau au lieu de l'enlever.
- Maintenir une température intérieure inférieure à 23 °C et un taux d'humidité variant entre 40% et 60%.
- Assurer un bon échange d'air en se réservant quotidiennement des périodes de ventilation; pour une durée de quinze minutes, deux fois par jour, ouvrir deux fenêtres ou une fenêtre et le ventilateur de la cuisinière (on devrait même le faire l'hiver).
- Maintenir les surfaces exemptes de poussière.
- Utiliser avec prudence et réserve les humidificateurs de table ou à tambour; changer l'eau quotidiennement et nettoyer toutes les parties de ces appareils régulièrement.
- Assécher et nettoyer (remplacer s'il y a lieu), dans un délai de 24 heures, tout objet ou tapis endommagés par des dégâts d'eau ou d'égouts.
- Utiliser tous les produits susceptibles de polluer l'air intérieur selon les directives du fabricant dans des endroits bien aérés.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

A une séance régulière des membres du Conseil de la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le 07 mars 1994, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Joseph-Aimé Blais et René Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 07 février 1994 ayant été remise à chacun, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur René Laflamme,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 07 février 1994 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur René Laflamme,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Société Canadienne des Postes, envoi: 2 lettres recommandées	\$7.08
Société Canadienne des Postes, envoi: journal L'Echo	55.69
Société Canadienne des Postes, achat: 600 timbres	287.10
Gilles Lamonde, 1er versement déneigement rue Rocher	386.00
M.R.C. de Montmagny, 1er versement quote-part	15,769.34
Hydro-Québec, bi-énergie M. Paroisse 13-01 au 11-02	282.00
Hydro-Québec, électricité Pav. Bédard 13-12 au 10-02	44.92
Hydro-Québec, électricité usine chloration 13-12 au 11-02	359.66
Hydro-Québec, éclairage public de février	682.63
Québec-Téléphone, service et interurbains Bureau	214.12
Québec-Téléphone, service et interurbains Garage	98.47
Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., intérêts emprunt sur billets	8,823.75
Ministre Revenu Québec, remise de février RRQ 462.44, impôt 1250.81, RAMQ 498.25	2,211.50
Ministre Revenu National, remise de février Impôt 1,053.27, Ass. chômage 886.72	1,939.99
C.A.R.R.A., remise de février	233.27
Régie Intermunicipale de l'Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges en février	874.36
Richard Leblanc, cueillette vidanges en février	1,900.68
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Aqueduc (dégelé)	710.75
Maison Paroisse	171.08
Poste incendie	115.82
Utilité Garage	95.89
Yves Laflamme, remboursement copies documents du Bureau d'enregistrement	1,093.54
	28.00

AFFAIRES MUNICIPALES

P r o c è s v e r b a l

Corporation Sec. Municipaux du Québec, achat Code civil	15.00
Formulaires Ducharme inc., mise à jour Code municipal	40.66
Consultative Groupe Conseil, étude technico-économique conversion éclairage public d'Hydro-Québec	803.44
Technigéobel, honoraires professionnels pour bornage lots P-219, P-225, P-245	1,213.30
Couvre-Planchers Lachance enr., 1 "store" pvc vertical pour bureau	80.00
Bureautique Côte-Sud, papier informatique, enveloppes, ruban imprimante	165.38
Les Produits Armand Roy inc., produits nettoyants Maison Paroisse	88.35
Soc. Ass. Automobile du Québec, droit à payer pour immatriculation d'un véhicule (tracteur)	37.00
Soc. Ass. Automobile du Québec, immatriculation des véhicules	4,628.00
Les Pétroles Irving inc.	
4903 litres huile diésel Garage à .202	2,085.07
1801 " " " " à .205	772.15
577 " " Poste incendie .21	140.02
1766 " " M. Paroisse .207	422.44
1721 " " M. Paroisse .225	447.49
2600 litres huile diésel Garage à .22	1159.76
2000 litres huile diésel Garage à .205	857.46
	5,884.39
Claude Arseneault inc., dégeler aqueduc vis-à-vis résidence (Réal Fiset)	116.84
Stéphane Picard, 4hrs à \$10.00 pour dégeler aqueduc	40.00
Albert Proulx, 27½ hrs à \$10.00 pour dégeler aqueduc	275.00
René Samson inc., thermostat log. 524 Pav. Bédard	44.43
Centre Electronique Côte-Sud inc., ajustement des radios	396.09
SSI Tech inc., pièce souffleur	139.96
Les Portes DIM inc., 1 ressort porte Garage	158.44
Mack Ste-Foy inc., antenne camion Mack	29.31
Blondeau Oxygène ltée, oxygène et acétylène	406.28
Unibéton, 106.44 tm sable et sel à \$8.25	1,383.77
Plamondon Camquip ltée, ressort et lames camion Sicard	340.90
Lalimec inc, réparation niveleuse	10.56
Garage Denis Guillemette, réparation crevaison camion F-150	29.65
Atelier de Pneus Montmagny, 2 pneus réusinés niveleuse	798.69
T-Tracto, diverses pièces niveleuse (joint pompe à l'huile, tuyau d'acier hydraulique, filtres, 562.65, réparation pompe hydraulique niveleuse 2,625.68	3,188.33
Jean Roy, outil (tourne à gauche) Garage	80.72
Pétrole Montmagny inc., huile à moteur pour véhicules	286.05
Garage J.G. Rémillard, lames camion Sicard et niveleuse 675.84, pièces camion Mack 326.91	1,002.75
U.A.P. inc., filtres à l'huile, dégraisseur à moteur pour équipements	134.79
Garage Patrice Samson, réparation camion incendie 268.08	
réparation souffleur 214.20	482.28
M. Maurice Bonneau, 14 hrs à \$10.00 dégeler aqueduc (Roch Roy) (Camille Laliberté)	140.00
Produits V-TO inc., savon pour les mains	19.87
Lubrification Sinto Rive-Sud Centre enr., huile pour perceuse	20.23
Les Automobiles Chabot inc., inspection camion incendie 72.33, 1 moteur chaufferette camion Sicard 65.87, pièces camion incendie 136.02,	274.22
M. Marc Roy, remboursement aménagement trottoir	357.75
M. Marc Roy, remboursement taxes services 1 log. 1994	343.00
M. Réjean Dumas, remboursement taxes services 1 log. 1994	283.00
Produits Tubulaires Roy inc., remboursement taxes foncière 1993 suite à modification évaluation	164.42
TOTAL:	\$59,194.95

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, certifie que la Municipalité a en disponibilité dans son compte général les avoirs requis, pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS LOCAUX**REMBOURSEMENT TAXES DE SERVICES**

CONSIDERANT QUE monsieur Réjean Dumas ne tient plus de logement au sous-sol de sa résidence, située au 4, 3e rue est;

CONSIDERANT QU'il ne compte pas, à court terme, revenir sur sa décision;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
 APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud rembourse à monsieur Réjean Dumas, les taxes de service imputées à ce logement pour l'année 1994, qui s'élèvent à \$283.00.

CONSIDERANT QU'après vérification, la demande de remboursement de taxes de service pour un logement de monsieur Marc Roy est pleinement justifiée;

CONSIDERANT QU'un permis de réparation émis l'an dernier sert de preuve justificative;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
 APPUYE par monsieur Denis Blais,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud rembourse à monsieur Marc Roy, domicilié au 351, Chemin St-François Ouest, les taxes de service imputées à ce logement pour l'année 1994, représentant un montant de \$343.00.

Produits Tubulaires Roy inc. a demandé au bureau de révision de l'évaluation foncière, une nouvelle évaluation de leur immeuble. La modification apportée a pris effet le 01 novembre 1993. Ils réclament un remboursement pour les mois de novembre et décembre 1993. Cela représente après calcul, une somme de \$164.42.

CONSIDERANT QU'effectivement une correction de l'évaluation foncière a été apportée à Produits Tubulaires Roy inc.;

CONSIDERANT QUE cet avis de modification est devenu effectif le 01 novembre 1993;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
 APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud rembourse la somme de \$164.42 pour les mois de novembre et décembre 1993, à Produits Tubulaires Roy inc., suite à une diminution de l'évaluation foncière de leur immeuble.

TROTTOIR SUR LE CHEMIN ST-FRANCOIS OUEST

Monsieur Marc Roy a réalisé, l'automne dernier, des travaux d'aménagement pour un stationnement. Pour ce faire, il a dû apporter une correction au trottoir déjà en place. Il fournit un plan détaillé des travaux réalisés par Beau Site et demande que la Municipalité défraie le coût des travaux pour le trottoir. La facture s'élève à \$715.50, soit 26½ pieds à \$27.00 du pied.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
 APPUYE par monsieur Denis Blais,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud défraie la moitié de la facture soit un montant de \$357.75 pour les coûts reliés au trottoir, suite à l'aménagement qu'a effectué Beau Site pour le compte de monsieur Marc Roy, domicilié au 351, Chemin St-François Ouest.

LIGNE ET TELEPHONE ADDITIONNEL AU BUREAU MUNICIPAL.

Le bureau municipal ne dispose présentement que d'une ligne téléphonique. Considérant les appels de plus en plus nombreux, il serait justifié d'ajouter une ligne supplémentaire afin de mieux desservir les contribuables et ainsi éviter de les faire patienter trop longtemps.

CONSIDERANT QUE les appels téléphoniques se font de plus en plus nombreux au bureau municipal;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est soucieuse de donner un bon service à ses contribuables;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
 APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
 ET RESOLU QUE le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Yves Laflamme, à faire les démarches auprès de Québec-Téléphone afin de doter le bureau municipal d'une ligne et d'un téléphone additionnels, dans le but de mieux desservir ses contribuables.

RADIO-COMMUNICATION

Le système de communication dans les véhicules du déneigement est déficient. La communication est interrompue constamment. Le technicien du Centre Electronique Côte-Sud dit que pour remédier au problème il faudrait une autre fréquence. Une fréquence pour recevoir, une fréquence pour émettre. Evidemment, cela demanderait des ajustements à notre équipement déjà en place. Le technicien estime qu'il en coûterait environ de \$5,000.00 à \$6,000.00 pour opérer de cette façon.

Le Conseil municipal décide de ne pas apporter de changement à son système actuel de communication et de ne pas donner suite à cette demande.

REGLEMENT NO 131-1994

CONSIDERANT QUE le bureau municipal de St-François de la Rivière du Sud ferme toujours pendant la période des Fêtes;

CONSIDERANT QUE la séance régulière du mois de janvier prévue le premier lundi du mois, fait en sorte que le personnel administratif en poste manque de temps pour préparer la séance;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 07 février 1994;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
 APPUYE par monsieur Henri Boulet,
 ET RESOLU QU'un règlement portant le numéro 131-1994 soit adopté et qu'il soit décrété et statué comme suit:

Le règlement numéro 131-1994 décrète que la session régulière prévue le premier lundi du mois de janvier est déplacée au deuxième lundi du même mois, afin d'accorder plus de temps au personnel administratif en vue de la préparation de la séance régulière.

QUE le présent règlement devienne en vigueur dans les délais légaux.

VENTE D'UN TERRAIN RESIDENTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est propriétaire du lot numéro 54-24 de son cadastre et qu'elle peut le vendre à des fins résidentielles;

IL EST PROPOSE par monsieur René Laflamme,
 APPUYE par monsieur Norbert Morin,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière
 du Sud vend et cède à madame Carline Gendron et monsieur Dany
 Proulx, demeurant au 118, Chemin Les Prairies Est, à Saint-François
 de la Rivière du Sud, le lot numéro 54-24 de son cadastre mesurant
 25.91 mètres de largeur sur les côtés nord-ouest et sud-est ou
 quatre-vingt-cinq pieds (85') et 30.48 mètres de profondeur sur les
 côtés nord-est et sud-ouest ou cent pieds (100') formant une
 superficie de 789,6 mètres carrés ou huit mille cinq cents pieds
 carrés (8,500 pi²).

Ce terrain est borné au nord-est à une partie du lot numéro
 P-50 appartenant à M. Marie-Louis Lamontagne, au sud-est au lot
 numéro 54-23 appartenant à la Municipalité de Saint-François de la
 Rivière du Sud et au sud-ouest au lot numéro 54-18 ou 4^e rue est,
 appartenant à la Municipalité de Saint-François de la Rivière du
 Sud.

Le prix de vente de ce terrain est fixé à neuf mille six cent
 onze dollars (\$9,611.00) et se réparti comme suit:

- Terrain 8,500 pi. ² à \$0.50	\$4,250.00
- Frais de subdivision du lot	310.00
- Raccordement au réseau	250.00
- Infrastructure de la rue à \$56.48 le pied linéaire	4,801.00

QUE le maire monsieur Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier
 monsieur Yves Laflamme soient par la présente autorisés à signer,
 pour et au nom de la Municipalité de Saint-François de la Rivière
 du Sud, tous les documents nécessaires aux fins de cette vente.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'étude technico-économique réalisée par la firme B.P.R.
 révèle qu'il va en coûter \$27,540.00 pour convertir nos 76
 luminaires, du mercure au sodium. Après la conversion, les coûts
 d'exploitation vont être réduits de l'ordre de \$3,200.00 par année.
 Hydro-Québec va allouer une subvention d'environ \$3,000.00 à la
 Municipalité pour se convertir au sodium. Déjà, Hydro-Québec a
 alloué une subvention de \$532.00 à titre d'aide financière pour
 l'étude technico-économique. Maintenant, nous en sommes à l'étape
 où le Conseil doit mandater, par résolution, l'expert-conseil qui
 va réaliser les devis et l'option qu'il choisit soit:

1^o OPTION TRADITIONNELLE

- a) Réalisation d'un devis d'acquisition de matériel et
d'exécution des travaux.
- b) Les appels d'offres pour l'acquisition de matériel et
l'exécution des travaux de conversion.
- c) L'analyse des soumissions et l'approbation des matériaux.
- d) Le suivi des travaux de conversion, incluant la
préparation des demandes de paiement, l'exécution des
dessins "tels que construits" et la mise à jour du rapport
d'étude technico-économique en fonction des travaux
réalisés.

Dans cette option, la Municipalité devra prévoir à son budget
 le paiement des travaux de conversion après réalisation soit:
 \$27,540.00.

2^o OPTION AVEC FINANCEMENT (PROJET "CLE EN MAIN")

- a) transformation du réseau existant au sodium.
- b) Ingénierie, gestion, planification et surveillance.

La proposition de paiement que suggère la firme B.P.R. est la suivante:

1/3 du coût total du projet	\$9,540.00
Subvention recueillie	3,000.00
Premier paiement	<u>12,540.00</u>
	27,540.00
	(12,540.00)
Solde	15,000.00

Afin de respecter l'équilibre du budget municipal au niveau de l'éclairage public, les versements subséquents ne seraient effectués qu'à partir de 1995.

Tout en bénéficiant des économies d'énergie immédiatement en 1994, la Municipalité évite de défoncer son budget au niveau de l'éclairage public.

De plus, la Municipalité pourra recommander un entrepreneur de la région pour la réalisation de ces travaux.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud possède son propre système d'éclairage public, lequel fonctionne en partie avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Municipalité de procéder à la conversion au sodium de ses appareils;

ATTENDU QU'Hydro-Québec propose son programme de conversion de l'éclairage public, lequel offre aux municipalités une aide financière pour réaliser les travaux de conversion;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un ingénieur dans ce dossier;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
 APPUYE par monsieur Denis Blais,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud mandate monsieur Martin Lapointe de la firme B.P.R. pour réaliser les activités suivantes dans le cadre du programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, à savoir:

- Préparer les plans et devis définitifs;
- Procéder à l'appel d'offres et à l'analyse des soumissions;
- Effectuer la surveillance des travaux;
- Préparer les demandes de paiement de l'entrepreneur;
- Préparer les demandes d'aide financière;
- Exécuter les dessins "tels que construits"
- Mise à jour du rapport d'étude technico-économique en fonction des travaux réalisés;
- Option avec financement (projet clé en main) tel que soumis à la présentation de l'étude technico-économique.

QUE le maire monsieur Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, tous les documents nécessaires pour la bonne marche du programme de conversion de notre système d'éclairage public.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le choix du site pour la relocalisation de la bibliothèque est arrêté. C'est la sacristie. Elle est bien située et surtout économiquement parlant, c'est le projet le moins coûteux. Evidemment, la Municipalité a reçu l'approbation de la Fabrique pour occuper l'espace requis.

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud désire relocaliser sa bibliothèque municipale;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud désire se doter d'un endroit plus accessible et surtout plus moderne;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud désire donner un meilleur service à sa population;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud présente une demande de subvention au programme d'équipements au ministère de la Culture;

QU'une attestation officielle sera jointe à cette demande de subvention, à l'effet que le lieu visé (la sacristie) a été accordé pour une période de dix (10) ans par le Conseil de la Fabrique et l'Evêché et qu'ultérieurement une entente (un bail) va être finalisée entre les parties en présence.

IL EST PROPOSE par monsieur René Laflamme,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud désigne monsieur Norbert Morin, conseiller, comme interlocuteur officiel auprès du ministère de la Culture concernant la présente demande de subvention.

FETE NATIONALE DU QUEBEC

Advenant le cas que la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud décide d'organiser des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec, une résolution de demande d'assistance financière sera exigée.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE monsieur Norbert Morin de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du ministère des Affaires municipales pour l'organisation de la Fête nationale en 1994.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

Adopté unanimement

JACQUES DUMAS, MAIRE
YVES LAFLAMME, SEC.-TRES.



TAXES FONCIÈRES

Ce que tout contribuable doit savoir sur l'évaluation foncière municipale

Avant le 1er mars de chaque année, les municipalités doivent expédier un avis d'évaluation et un compte de taxes à toute personne au nom de laquelle une unité d'évaluation est inscrite.

Dès lors, certaines questions touchant l'évaluation foncière viennent à l'esprit des contribuables sans que leur compte de taxes donne toutes les précisions voulues.

C'est pourquoi une liste des questions les plus fréquemment soulevées a été dressée afin de permettre aux contribuables de trouver la majorité des réponses à leurs questions. Ce document d'information a été rédigé en termes aussi simples que possible afin de faciliter la compréhension des dispositions pertinentes de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) À des fins officielles, on voudra bien se référer à la loi.

• Qu'est-ce qu'un rôle d'évaluation?

Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale. Sa principale utilité consiste à indiquer, aux fins des taxations municipale et scolaire, la valeur de chaque immeuble sur la base de sa valeur réelle.

• Qu'est-ce que la valeur réelle?

La valeur réelle ou marchande d'un immeuble est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente.

• Comment l'évaluateur détermine-t-il la valeur réelle?

Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, l'évaluateur peut utiliser trois techniques:

-la technique du coût basée sur le coût de remplacement du bâtiment moins la dépréciation, auquel s'ajoute la valeur marchande du terrain;

-la technique de parité basée sur la comparaison de ventes récentes d'immeubles semblables avec les ajustements appropriés pour tenir compte des caractéristiques différentes;

-la technique du revenu basée sur la conversion des revenus découlant de la location d'un immeuble, en capital immobilier, après déduction des frais d'exploitation.

• À quelle date est déterminée la valeur réelle?

La date à laquelle ont été considérées les conditions du marché pour l'établissement de la valeur réelle est le 1er juillet du deuxième exercice précédant en vigueur du rôle. En d'autres mots, la «date du marché» est fixée 18 mois avant le début du premier exercice du rôle.

Par exemple, dans le cas d'un rôle dressé pour les exercices 1993, 1994 et 1995, la «date du marché» (ou d'évaluation) est le 1er juillet 1991.

• À quel moment un rôle s'évaluation entre-t-il en vigueur?
Le rôle d'évaluation entre en vigueur le 1er janvier du premier des exercices pour lesquels il est dressé.

• Quelle est la durée du rôle d'évaluation?

L'évaluateur dresse le rôle d'évaluation tous les trois ans et pour trois exercices consécutifs.

C'est donc dire qu'à moins de modifications apportées à l'immeuble, la valeur réelle inscrite au rôle est la même pour toute la durée de ce rôle, soit de trois ans.

• Le rôle d'évaluation peut-il être modifié au cours de ces trois exercices?

Lors de sa tenue à jour, le rôle d'évaluation peut être modifié pour divers motifs, notamment dans le cas de la rénovation ou de l'agrandissement d'un immeuble.

À cette occasion, certains renseignements inscrits au rôle, incluant la valeur de l'immeuble, seront modifiés pour tenir compte des changements touchant cet immeuble.

• Qu'est-ce que la proportion médiane et le facteur comparatif?

La proportion médiane constitue l'indication du niveau général du rôle d'évaluation d'une municipalité. Il s'agit de la proportion de la valeur réelle à laquelle devrait tendre chacune des valeurs inscrites au rôle.

Le facteur comparatif est ensuite obtenu en divisant 100% par la proportion médiane du rôle. Ainsi, le produit de ce facteur et de la valeur inscrite au rôle indique la valeur réelle la plus probable de l'immeuble. Cette dernière correspond à la «valeur uniformisée» inscrite sur le compte de taxes.

• Peut-on contester la valeur inscrite au rôle?

Entre le dérivé du rôle et le 1er mai suivant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation, une plainte peut être formulée à l'égard d'un immeuble inscrit à ce rôle.

Cela signifie que le droit de plainte peut s'exercer seulement lors du premier exercice d'un rôle, excepté pour sa tenue à jour ou lorsque l'évaluateur n'a pas effectué une modification prévue dans le cadre de cette opération.

• Qui peut déposer une plainte?

Toute personne qui a un intérêt quelconque peut formuler une plainte. Ainsi donc, en plus du propriétaire, un locataire peut exercer ce droit puisque les taxes foncières influencent son loyer.

• Sur quoi doit-on se baser pour déposer une plainte?

En se basant sur la «valeur uniformisée» inscrite sur le compte de taxes, il s'agit de se demander si, dans l'hypothèse où cet immeuble avait été mis en vente à la «date du marché» indiquée sur ce même compte, on aurait pu trouver un acheteur pour cette même valeur. Si, après mûre réflexion, la réponse s'avère négative, il y aurait alors lieu de déposer une plainte.

• **Quelle est la procédure de plainte?**

Après avoir rempli une formule de plainte disponible à la municipalité ou à la Cour des petites créances, le plaignant la dépose à l'un des bureaux de la Cour des petites créances, en y joignant une somme d'argent ou un chèque suivant les barèmes établis à cet effet. À titre d'exemple, le montant requis en 1992 était de 25\$ pour les unités d'évaluation d'une valeur inférieure à 500 000\$. À ce sujet, le greffier de la Cour des petites créances peut renseigner le contribuable de façon plus précise.

• **Doit-on acquitter son compte de taxes dans les délais prescrits, même en cas de plainte?**

Le dépôt d'une plainte ne dispense pas le contribuable de son obligation d'acquitter la totalité des taxes applicables à cet immeuble. Cependant, dans le cas où la valeur de l'immeuble est diminuée à la suite d'un jugement du Bureau de révision de l'évaluation foncière, la municipalité remboursera les taxes pour cette portion de valeur ainsi que les intérêts qui en découlent.

• **Est-il possible d'acquitter son compte de taxes en plusieurs versements?**

Règle générale, les taxes foncières municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, le contribuable a le droit de les payer en deux versements lorsque le total de celles-ci atteint 300\$ et plus par unité d'évaluation.

De plus, le conseil municipal peut, par règlement, augmenter le nombre de versements. De la même façon, il peut décider que le principe du paiement en plusieurs versements s'applique à d'autres taxes ou compensations pour services municipaux (ex.: aqueduc, enlèvement des ordures ménagères, etc.).

Lorsqu'il n'y a qu'un seul versement, il devient exigible après 30 jours de l'expédition du compte.

S'il y a deux versements, le premier devient exigible après 30 jours de l'expédition du compte et le deuxième, 90 jours après la date d'échéance du versement précédent.

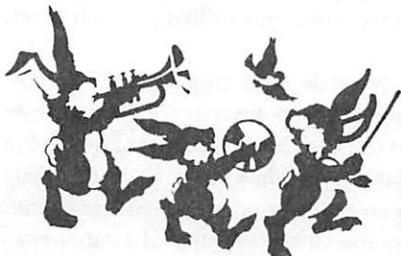
POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE:

Votre avis d'évaluation

Veuillez communiquer avec le Service d'évaluation de l'organisme municipale responsable de l'évaluation.

Votre compte de taxes

Veuillez communiquer avec le secrétaire-trésorier ou, selon le cas, le trésorier ou tout autre représentant de votre municipalité.



*Joyeuses
Pâques*

SALON KARO

4 Rue Boivin
St-François
Montmagny
G0R 3A0

Carole Guillemette, prop.



259-7117



St-François, (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

• TRANSPORT GÉNÉRAL
• TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744

USINAGE JOLIVET

Spécialités: Bague & Sabot d'enfoncement
Tournage général

Henri Jolivet

474, Montée-les-Prairies, St-François, Qc - G0R 3A0
Tél. usine: 259-7001 Tél. rés.: 259-2601
Fax: 259-7001



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny
 526, Chemin St-François Ouest
 St-François, Qué.
 G0R 3A0

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny invite ses membres à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à la date, à l'heure et au lieu indiqués ci-dessous.

Les membres pourront alors prendre connaissance du rapport annuel, fixer le rendement des parts permanentes, répartir les trop-perçus le cas échéant, élire les membres dirigeants, et prendre toute autre décision qui leur est réservée. Une période de questions est également prévue.

Lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par la personne candidate, a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse.

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'un règlement autorisant l'émission de 5 000 parts permanentes de 10.00 \$ chacune pour un montant maximal de 50 000.00 \$. Le projet de règlement prévoit notamment les privilèges, droits et restrictions relatifs à ces parts ainsi que les conditions particulières à leur souscription.

Tous les membres sont cordialement invités à y participer.

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

Lieu : Centre des Loisirs de St-François de Montmagny

Date : Mercredi, le 20 avril 1994

Heure : 20h00

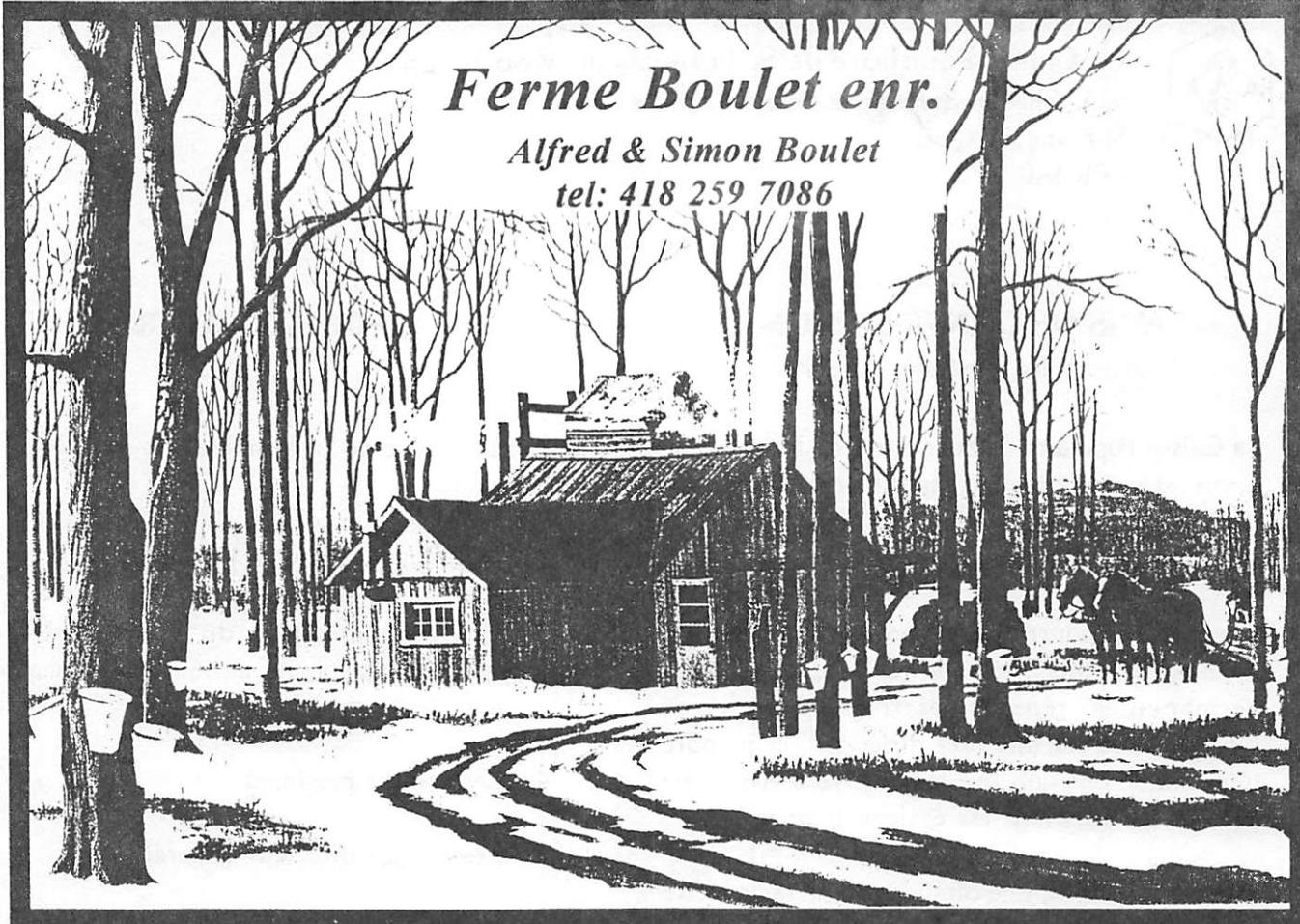
Signé le 3 mars 1994


 Gisèle Cloutier, secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 21 avril 1993
4. Message du président
5. Message du directeur général
6. Présentation du rapport financier
7. Rémunération des parts permanentes et répartition des trop-perçus
8. Rapport du conseil de surveillance
9. Rapport de la commission de crédit
10. Présentation du bilan social
11. Adoption du règlement spécial pour les parts permanentes, émission 1994
12. Élections
13. Questions et commentaires des membres
14. Levée de l'assemblée

Un goûter sera servi



Ferme Boulet enr.

Alfred & Simon Boulet

tel: 418 259 7086

Gallon de sirop (en cannes) 25.00\$

Gallon de sirop (cruche non fournie) 22.00\$

Gallon de sirop (cruche fournie) 20.00\$

1 canne (540ml) 3.75\$

Sucre mou 250gr. 3.00\$

Tire 250gr. 2.50\$

Pain de sucre dur 5.00\$

Boîte de chocolat à l'érable (petite) 6.00\$

(moyenne) 10.00\$

(grosse) 12.00\$

Encan

Samedi le 7 mai '94

pour

M. Denis & Denise Boulet 268 riv. sud, St-François tel: 259 7067

Tout la machinerie et le troupeau seront vendus

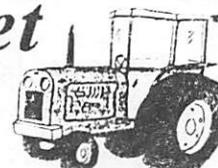
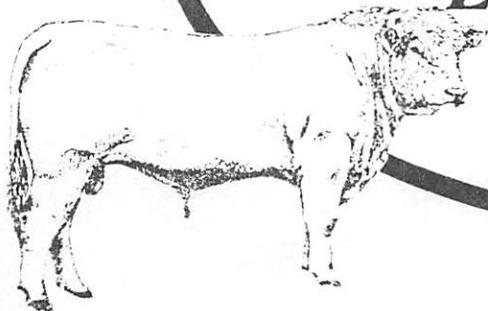
Les Encans Boulet

Alfred Boulet

tel: 259 7086

* Pierre Boulet (encanteur)

248 6150



RÉJEAN CLOUTIER MASSOTHÉRAPEUTE**MASSAGE SUÉDOIS - BAIN TOURBILLON**

Nous traitons: • Bursite • Nerf sciatique
 • Tendinite • Mal de dos

 Découpez

OBTENEZ
5,00\$ de rabais
(Valide du 1 avril au 1 mai 94)
1 coupon par client

Membre de

l'Association des
Massothérapeutes
du Québec

158, Ch. Morigeau
St-François, Cté Montmagny

Pour rendez-vous: **259-2569**

Petites annonces**OFFRE D'EMPLOI**

Demande de personnel à temps plein ou partiel pour casse-croûte à Berthier-sur-Mer.

Tél.: 259-7088 ou 259-7667

VÊTEMENT

Jeans noir ou bleu, chemise en jeans, de plus pour un temps limité, des jackets en jeans et des gilets coton ouaté avec collet ou capuchon à partir de 15 \$

Le soir ou fin de semaine:

Tél: 259-2944

Tous ceux et celles qui ont des
"petites annonces" à nous communiquer,

appelez Jocelyne Roy
à 259-2114

ou
envoyez à
C.P. 321

St-François, Montmagny - GOR 3AO

PROMOPRIX**Pierre Martin**

534, Ch. St-François O.
St-François - GOR 3AO
TÉL.: 259-7728

Le mois dernier je vous ai fait part de quelques conseils sur la façon de conserver vos médicaments. Pour faire suite à cet article, voici quelques éléments importants concernant l'utilisation de vos médicaments.

Tout d'abord le médicament qui vous a été prescrit a été choisi pour vous en tenant compte de votre taille, votre poids, vos allergies ou des autres maladies dont vous souffrez. Ne partagez pas vos médicaments avec votre entourage et ne prenez pas les médicaments prescrits pour quelqu'un d'autre.

Votre médicament doit être pris au bon moment. En effet, certains médicaments peuvent être affectés par la prise de nourriture, de lait ou par d'autres médicaments. C'est l'un des rôles de votre pharmacien de vous expliquer quel est le moment idéal pour prendre vos médicaments. Si les explications ne sont pas claires, n'hésitez pas à demander des renseignements supplémentaires. Votre pharmacien vous renseignera également sur les particularités de la forme pharmaceutique (croquer ou non les comprimés, mettre sous la langue, etc...)

Il est également important de bien respecter la dose qui vous est prescrite. Dans le cas des sirops, les cuillères graduées sont beaucoup plus précises que vos ustensiles de cuisine.

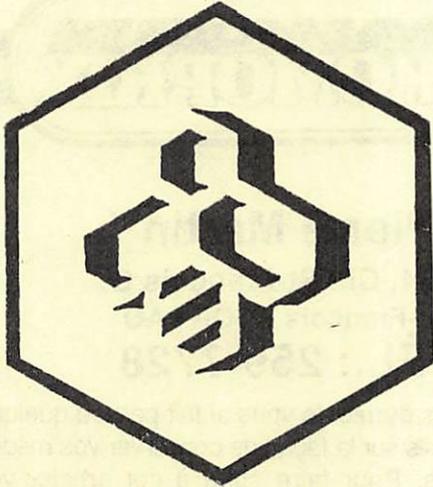
Ces constatations vous apparaissent peut-être élémentaires mais la mauvaise utilisation des médicaments est un facteur important dans l'augmentation des coûts des services de santé et ce facteur nous pouvons le corriger si l'on veut bien s'en donner la peine.

Pierre Martin, pharmacien

**H
E
U
R
E
S**

LUNDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h
MAR.MER.JEU.:	9h à midi 13h30 à 17h
VENDREDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h

**D
O
U
V
E
R
T
U
R
E****LIVRAISON GRATUITE**



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

POUR CERTAINES INSTITUTIONS
CE QUI EST IMPORTANT
C'EST VOTRE
CAPITAL
POUR NOUS CE QUI EST
CAPITAL
C'EST VOTRE
INTERET

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Siège social
526, chemin St-François
Ouest
Saint-François (Québec)
GOR 3AO
Téléphone: (418) 259-7786
Fax: (418) 259-7787
LÉON JALBERT,
DIRECTEUR

Desjardins l'incroyable force de la coopération